

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°17-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA MISSION DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU SIEGE ADMINISTRATIF AVEC ACCUEIL D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

M. Gérard GUILLOTIN, Vice-président en charge de l'emploi-formation indique qu'une consultation a été lancée pour un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du siège administratif avec accueil d'une Maison de Services Au Public.

Ce nouveau marché est un marché public de Maîtrise d'Œuvre passé en procédure adaptée. Il repose sur un prix global et forfaitaire. Il est conclu pour une durée prévisionnelle d'exécution des prestations indiquée par chaque candidat à l'acte d'engagement. Ce marché n'a pas été alloti en raison de sa nature.

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 230 000 € HT.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- Les missions de base et complémentaires relatives à l'opération immobilière,
- L'accompagnement du maître d'ouvrage dans les demandes de subvention.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 50 %,
- Valeur technique : 30 %,
- Développement durable : 15 %,
- Délai d'exécution : 5 %.

43 entreprises ont retiré le dossier de consultation (50 dont 7 doublons) et 12 ont remis une offre.

La Commission, réunie le mardi 8 janvier 2019, après analyse des offres reçues, a décidé de retenir les trois meilleurs candidats en vue d'une audition avec négociation, comme prévu au règlement de consultation.

La Commission, réunie le jeudi 17 janvier 2019, après audition des 3 meilleurs candidats et négociation de leurs offres, propose de retenir l'offre de la société Atelier GAUTIER-GUILLOUX, classée première, pour un montant de 107 107 € HT avec une durée prévisionnelle d'exécution des prestations de 18 mois.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société Atelier GAUTIER-GUILLOUX et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 08/02/19

Le Président,

